



R I S M A
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT & PROPRIÉTAIRE HÔTELIER

AVIS Remboursement des ORA « Obligations remboursables en actions »

REMBOURSEMENT DES ORA EMIS en 2014

La société Risma porte à la connaissance des obligataires, ayant souscrit aux obligations de la société, objet de la note visée par l'AMMC sous la référence VI/EM/020/2014, que le remboursement des obligations remboursables en actions (ORA) effectué le 30 mars 2016 a été fait sur la base du prix de conversion de 100 Dirhams. La parité de remboursement a été ainsi fixée à une ORA contre une action nouvelle de la société.

Ainsi, le montant du remboursement s'élève à 636 753 200 dirhams soit une émission de 6 367 532 actions portant jouissance à partir du 1er janvier 2016. La livraison des titres se fera le 06/04/2016.

A rappeler que, le prix d'émission d'une action est égal au cours moyen pondéré des actions Risma sur les trois derniers mois précédant la date de remboursement, tel qu'observé sur le marché central de la bourse de Casablanca, auquel a été appliqué une décote de 20% puis arrondi au nombre entier supérieur, étant précisé que, en tout état de cause, en application de l'article 185 de la loi n°17-95 sur les Sociétés Anonymes telle que complétée et modifiée par la loi n°20-05, le prix d'émission ne sera pas inférieur à la valeur nominale des actions de la Société.

Contacts communication financière :
05 20 40 10 10 – contact@risma.com